

QUESTIONS ÉCRITES 2017 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2017

QUESTIONS ECRITES POSEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 84, §3 DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN GESTELD IN TOEPASSING OP HET ARTIKEL 84, §3 VAN DE NIEUWE GEMEENTEWET

**Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 19 juin 2017 --
Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 19 juni 2017.**

Les pavés de la mémoire

En mai 2009, sous l'initiative de l'Association pour la mémoire de la Shoah, des pavés de la mémoire ont été pour la première fois installés à Bruxelles (Anderlecht, Centre de Bruxelles, Schaerbeek). L'idée vient d'un artiste allemand Gunter Demning qui au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avait souhaité, par l'installation de ses pavés, rendre hommage d'abord aux Roms puis à l'ensemble des victimes du nazisme. C'est une jeune militante bruxelloise, Bella Swiatlowski qui ramena l'idée à Bruxelles et c'est sous son initiative que les premiers pavés ont pu être installés.

Ces pavés participent à un devoir de mémoire auquel mon groupe politique et moi-même accordons une attention particulière. En effet, pour les citoyens d'aujourd'hui et les générations à venir, il me semble capital de veiller au respect du devoir de mémoire que symbolisent ces pavés installés dans notre commune.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Pouvez-vous m'indiquer le nombre des pavés de la mémoire installés dans notre commune (rue par rue) ?
2. Qui est chargé de l'entretien des pavés ? Du vandalisme a-t-il déjà été constaté sur les pavés de la mémoire ? Quels sont les budgets alloués pour l'entretien et/ou le remplacement de ces pavés ?
3. Comment assure-t-on l'intégrité des pavés de la mémoire lors de travaux de voirie/trottoirs par des impétrants ?
4. En cas de dégradations ou de vol, est-il prévu de remplacer ces pavés par des plaques commémoratives sur les façades des bâtiments ?

Réponse :

En préambule, le Conseiller communal peut être rassuré. La Commune de Schaerbeek est au moins aussi attachée que lui à l'initiative privée des pavés de la mémoire. La Commune accorde une importance capitale au nécessaire devoir de mémoire concernant la Shoah et les atrocités commises par le régime hitlérien.

Schaerbeek apporte donc son aide aux initiateurs du projet, que sont l'artiste Gunter Demning et l'Association pour la Mémoire de la Shoah, dès que cela lui est demandé. Cela a encore été le cas début 2017 avec l'autorisation de la pose d'un nouveau pavé.

Bien qu'il s'agisse d'une action totalement privée, la Commune fait ce qui est en son pouvoir pour la rendre réalisable sur l'espace public.

Notons donc que, s'agissant d'initiatives privées, la responsabilité de nombreux éléments soulevés par le Conseiller communal n'incombe dès lors pas à la commune. Néanmoins, le Conseiller communal trouvera ci-dessous la réponse à ses questions.

La commune se réjouit que la population schaarbeekoise semble accorder la même importance que l'autorité communale à la commémoration des personnes emportées par la haine nazie. En effet, à ce jour, il n'a été rapporté à l'Administration communale aucun vol ou aucune dégradation de l'un de ces pavés de cuivre.

Il se fait que le matériau utilisé pour la confection de ces pavés, c'est-à-dire le cuivre, permet un entretien naturel de ces dalles. En effet, le passage des piétons amène un polissage permanent et automatique de ces morceaux de cuivre. Toute autre intervention est dès lors inutile.

Concernant la crainte du Conseiller communal lors de travaux de voirie, il faut savoir qu'un état des lieux est exigé aux sociétés intervenant sur les trottoirs schaarbeekoïses. Cette mesure permet de contrôler si les spécificités des trottoirs sont préservées. Par exemple, il est indispensable que, après travaux, les bouches à clef de gaz ou d'eau soient relocalisées au bon endroit. La même exigence est de mise pour les pavés de la mémoire.

Le Conseiller communal trouvera enfin ci-dessous la liste et les adresses des pavés posés par l'Association pour la Mémoire de la Shoah à ce jour.

Nom	Prénom	...	Rue	Code ...	Commune	date pose	date inaugu...
GOLDMANN	Celli		boulevard du Roi	1030	Bruxelles	03 08 2010	04 03 2011
ECKHAUS	Benjamin		boulevard du Roi	1030	Bruxelles	20 07 2011	
KAROLINSKI	Salomon		rue Vondel 40	1030	Bruxelles	11 05 2009	13 05 2009
ORCHER-	Elisabeth		rue Vondel 40	1030	Bruxelles	11 05 2009	13 05 2009
MINC	Chana		avenue du Diamant 99	1030	Bruxelles	20 07 2011	
TENENBAUM	Haja		rue de la Chaumière	1030	Bruxelles	20 07 2011	
ORCHER	Maurice		rue Verhas 31	1030	Bruxelles	24 06 2012	
ROCHAT	Franz		avenue Claeys 23	1030	Bruxelles	23 06 2012	
HIRSCHOWITZ	Hirsch		rue Victor Hugo 17	1030	Bruxelles	30 10 2014	
KUROPATWA	Gerszon		rue Max Roose 48	1030	Bruxelles	30 10 2014	
KUROPATWA-	Anna		rue Max Roose 48	1030	Bruxelles	15 02 2015	
Alexandrowicz	Henri		ave E Demolder 73	1030	Bruxelles	3 11 2015	
Aronowicz	Nina		Verboeckhaven 104	1030	Bruxelles	3 11 2015	21 04 2016
AUBANEL	Elise		avenue Voltaire, 100	1030	Bruxelles	04 02 2017	